Revue internationale des francophonies
ISSN : 2556-1944
Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

7 | 2020
Cinquante ans de Francophonie institutionnelle

Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF

Daniel Nebeu

https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1071

DOI : 10.35562/rif.1071

Référence électronique
Daniel Nebeu, « Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 7 | 2020, mis en ligne le 08 juin 2020, consulté le 22 avril 2021. URL : https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1071

Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF

Daniel Nebeu

PLAN

I. Présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui
I.1. Itinéraire historique du parlement camerounais à l'AIPLF et à l'APF
I.2. Parlement et l'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF
II. Privilèges de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis 1991
II.1. Acquis techniques, sociaux et culturels du Cameroun à l'OIF
II.2. Avantages politico-institutionnels de la présence du Cameroun à l'OIF
Conclusion

TEXTE

1 La relation entre le Cameroun et le monde francophone a un ancrage historique avéré. Le poids de cette histoire est constitué des faits à plusieurs strates mal connus ou mieux qui tendent à controverses. Il mérite, dans ce travail, de reconnaître que l'interaction entre le Cameroun et la Francophonie a pris corps au forceps dès la fin de la Première Guerre mondiale dans ce territoire en 1916[1] à la suite des négociations entre Français et Anglais pour partager le Cameroun allemand (Ngoh, 1990,73). Malgré cette interaction scellée dans un contexte informel, la Francophonie est devenue un atout pour faire face à la mondialisation.

2 Le Cameroun a donc été moulé dans le système de mandat dès 1920, date de l'entrée en vigueur du traité de Versailles (Abwa, 2010, 142), et, plus tard, dans le système de tutelle en 1945 administré en grande partie par la France. Il en résulte que la relation entre ce pays et la Francophonie a été déterminante après la création de l'ONU. Cela était aussi inextricablement lié à la mouvance de la décolonisation des territoires africains. C'est ce spicilège de faits que l'action d'un acteur majeur dans la construction de la politique étrangère du Cameroun s'inscrit, notamment le Parlement. Même si Luc Sindjoun parle d'un acteur dérivé des relations internationales (Sindjoun, 1993,

820), il mérite de reconnaître ce qui a été fait à travers l'engagement de cet acteur. Dès lors, il se pose le problème de la méconnaissance de l'action du parlement camerounais à l'international. Ledit parlement a été créé par le décret n° 43-2317 du 9 octobre 1945 (JOC, 1945). C'est-à-dire la toute première institution qui a bravé des mutagenèses et qui aujourd'hui concourt à la construction du pays malgré ses faiblesses. Il va sans dire que c'est elle qui a donné à ce pays ses premiers dirigeants d'où sa sacralisation actuelle.

3 À l'inspiration de ce qui est dit en amont, une question insipide mérite d'être posée, à savoir : quel est le rôle joué par l'institution parlementaire [2], en tant qu'acteur national d'envergure, pour influencer la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie ? Dans cette dissection qualitative sur le substrat de la théorie du transnationalisme qui encourage la cohabitation identitaire, culturelle, politique, etc., il s'agit de répondre à cette problématique en faisant l'historicité de la présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui (I). Cela permet de mettre en lumière le rôle mobilisateur et catalyseur de cette institution comme acteur ayant influencé la politique étrangère du Cameroun vis-à-vis de la Francophonie par le truchement des assemblées parlementaires. *In fine*, montrer les acquis de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis le sommet de Chaillot en 1991 (II).

I. Présence du parlement camerounais dans les arènes de l'AIPLF hier et de l'APF aujourd'hui

4 Le Cameroun, pays multiculturel, est généralement appelé Afrique en miniature [3], et la France, berceau de la langue française et de la Francophonie, ont des rapports anciens. Lesdits rapports se sont construits dans un cadre informel, pour se rationaliser dans la perspective de respect des normes nationales et internationales après les indépendances [4]. En ce XXI^{ème} siècle, il ne faut pas perdre de vue que l'institution parlementaire est le premier acteur à conduire le Cameroun à l'indépendance surtout, à influencer sa politique étrangère dans l'un des espaces socioculturels et linguistiques bien structurés du monde. Bien que l'État soit l'acteur principal ayant toute la pléni-

tude pour la conduite des relations internationales ou comme entité juridique initiale du droit international (Soccol, 2009, 23), il ne faut pas ignorer l'itinéraire historique du parlement camerounais comme acteur déterminant ayant contribué à son fondement et à sa légitimation dans les relations internationales.

I.1. Itinéraire historique du parlement camerounais à l'AIPLF et à l'APF

5 Si le Cameroun a longuement été influencé par la culture française dès 1916, il faut admettre que son adhésion à la Francophonie n'est intervenue que le 19 novembre 1991 à Chaillot en France [5]. C'était à l'occasion du 4ème Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. C'est une adhésion que certains intellectuels ont qualifiée de tardive (Ombga et Zang, 2007, 14). Il ressort que c'était la volonté des gouvernants pour construire des échafaudages solides de la politique étrangère d'un pays au panorama multiculturel originel et qui avait en partage les langues française et anglaise imposées par les puissances administratrices, mandataires et tutélaires.

6 À l'explication, les autorités camerounaises étaient dans une entreprise d'unité nationale et d'harmonisation des langues étrangères acquises pendant les périodes dites de mandat et de tutelle respectivement initiées par la SDN et l'ONU, conduites par l'Angleterre et la France. Cette réalité se construisait dans une sorte de création de « Front de l'unité nationale » (Abwa, 2014, 78). Il est évident que cela a poussé le premier Président Ahidjo et son gouvernement à se replier sur eux-mêmes en jouant une sorte de « ni ni », de peur de mécontenter la population essentiellement multiculturelle et multilingue.

7 Dans la même logique, quand son successeur Paul Biya prend le pouvoir selon les préceptes constitutionnels en vigueur en 1982, il maintient le Cameroun hors du giron formel de la Francophonie jusqu'en 1991. Tout de même, il faut concéder que c'est sous son règne qu'un frémissement de négociations avait effectivement pris corps. Le passage de la République unie en 1972 à la République du Cameroun en 1984 a été un indicateur qui laissait transparaître la volonté des autorités exécutives à l'ouverture démocratique par ricochet, à l'adhésion aux organisations à caractère culturel et démocratique du monde, longtemps ignorées telles que la Francophonie.

8 Au regard de cette dynamique factuelle assez complexe pour l'exécutif du Cameroun, c'est le parlement qui, dans son institutionnalisation embryonnaire, a été l'un des locuteurs privilégiés pour porter les affaires intérieures et extérieures. Il faut relever que la création de ce qui est devenu l'institution parlementaire aujourd'hui, est survenue à travers le décret n° 45-2317 du 9 octobre 1945 du gouvernement français instituant l'Assemblée représentative du Cameroun (JORF n° 239, 1945). Dans son article 1, l'ARCAM devait se réunir au chef-lieu de la colonie ou tout autre lieu désigné par le Gouverneur. Plus tard, l'on a eu le remplacement de l'ARCAM par l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) en 1952 (Loi n° 52-130, 1952). Elle était sous le joug de l'administration tutélaire. La création de l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM) en 1957 a été déterminante grâce à sa capacité à légiférer comme le prescrivait la loi-cadre Defferre en 1956 [6]. En fait, l'ALCAM avait le pouvoir législatif. Ce qui veut dire qu'elle avait la compétence sur les sujets d'intérêt commun (JORF, 1957).

9 À l'illustration, cette dernière assemblée à l'ère pré-indépendance avait donné son aval pour la nomination et la légitimation du tout premier ministre du Cameroun, André Marie Mbida en mai 1957 par le Haut-Commissaire de France, Pierre Messmer. Dans cette mouvance, l'ALCAM avait également avalisé des textes de loi pour donner forme et vie au nouvel État. Il s'agit des textes législatifs suivants :

- le projet de loi n° 3-A portant création d'un emblème ;
- le projet de loi n° 3-B portant création d'un hymne ;
- le projet de loi n° 3-C portant création d'une devise ;
- le projet de loi n° 3-C portant création d'une fête officielle (Efoua, 2006, 161).

10 Cette démonstration permet de comprendre un flanc de l'itinéraire des relations historiques entretenues avec la France, patrie de la Francophonie, surtout avec une institution parlementaire qui a contribué à l'édification de l'État du Cameroun. Une assemblée parlementaire qui a également été un chaînon important dans la conduite de la politique étrangère de l'État indépendant et moderne dans l'arène mondiale. Surtout, une assemblée du peuple qui a été le point de départ de la politique étrangère du Cameroun.

11 Après les indépendances du Cameroun en 1960 et 1961, le parlement est aussitôt resté au sein de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Pour cela, bien que l'idée de la

constitution de la section française de l'association interparlementaire des pays de langue française ait été émise par le Président de l'Assemblée nationale française, en l'occurrence Jacques Chaban-Delmas en 1966 (OIF, 2019), on ne peut se priver de reconnaître que le parlement camerounais, comme d'autres assemblées, a contribué à son édification et à son expansion.

12 La toute première rencontre internationale des parlementaires de langue française qui s'est tenue du 17 au 18 mai 1967 au Luxembourg avait connu la participation de la délégation camerounaise conduite par le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, Marcel Marigoh Mboua. On retrouvait également le député Bernard Banag au poste de la Commission des relations interparlementaires de l'AIPLF parmi les 21 pays présents (Archives de l'ANC, 2018).

13 Une reconnaissance au regard de l'intrépidité des élus surtout de leur volonté à participer à la construction d'un monde qui reflète le pluralisme culturel, politique et économique. On peut relever que cela a été la volonté de la délégation camerounaise qui a su se comporter dans les organisations internationales qu'elle a côtoyées allant de la diplomatie de conférence à l'administration internationale.

14 Il faut reconnaître qu'environ 21 assemblées parlementaires s'étaient réunies à Paris pour la cause dont la coordination des travaux était faite par une dizaine d'élus du peuple. Ils ont posé les bases fondatrices d'une dynamique capable d'influencer les paradigmes politico-diplomatiques de chaque État. Pour exemplifier cette approche, le bureau fondateur de l'AIPLF était constitué de :

- L'honorable Victor Bodson du Luxembourg comme Président de l'instance ;
- L'honorable Marigoh Mboua du Cameroun ;
- L'honorable Jules A. Bary de Belgique ;
- L'honorable Jean de Broglie de France ;
- L'honorable Phan Norindr du Laos ;
- L'honorable Boubacar Gueye du Sénégal ;
- L'honorable Gérard Pelletier du Canada ;
- L'honorable Joseph Molebe du Congo ;
- L'honorable Xavier Deniau de France comme Secrétaire général (OIF, 2019).

15 À l'observation, c'était un bureau multiculturel et multiracial qui recouvrait approximativement tous les continents. La prépondérance

des élus africains dans ce bureau est remarquable parmi lesquels le député camerounais, ce qui traduit la force du continent noir dans la fondation, la défense et la pérennité des idéaux de la Francophonie. Lors de la première rencontre dudit bureau, le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, l'honorable Marcel Marigoh Mboua, du haut des estrades de l'AIPLF, relevait :

> « Nous, délégués ici présents, sommes appelés à jeter les bases d'une forme originale de coopération, non seulement entre nos peuples et les citoyens de nos pays respectifs, mais aussi entre les institutions de ces pays. La délégation camerounaise en tant que membre fondateur de la future association est disposée à contribuer de manière positive à la mise en place d'institutions qui tout en satisfaisant un idéal commun soient en même temps adaptées à toutes les situations en présence » (Archives de l'ANC, 1967).

16 Cette présence au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au crépuscule des indépendances n'a guère été un cheminement aisé. Le parlement camerounais a été un acteur qui a survécu aux mutations socioéconomiques et politiques internes et aux contingences externes. Pour ce qui est de son déploiement au sein des organes de la Francophonie, il a contribué aux mutations qui se sont imposées. Il s'est *in fine* révélé comme une force de proposition et de pression dans les arènes des travaux de la Francophonie. C'est ce que nous avons qualifié en amont d'un elfe parlementaire [7].

17 En 1989, l'apport de l'Assemblée nationale s'est encore manifesté lors de la mise sur pied de l'APF à travers la présence des députés camerounais (Entretien, 2019), ce qui laissait transparaître la fidélité de ceux-ci aux idéaux défendus par la Francophonie. C'est un nouvel élan qui donnait sens pour l'exhortation des exécutifs dans la représentation et la prise en compte des aspirations du grand peuple francophone à la démocratie. Dans cette perspective, l'arrivée du Président François Mitterrand au pouvoir en France en 1981 et celle du premier Ministre du Canada Martin Brian Mulroney en 1984 ont aussi été un baromètre déterminant dans cette dynamique de reformes évoquées en sus.

18 Lors du Sommet France-Afrique de la Baule en 1990, le Président français proférait la sommation suivante aux pays africains en majori-

té francophone : « La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté » (Mitterrand, 1990a, 130). Il poursuivait ses propos en ces termes : « J'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de censure » (Mitterrand, 1990b, 130). Après ledit sommet, on a vécu une accélération des évènements en Afrique avec le vote des lois sur les libertés entre 1990 et 1993 (Kouaté, 2015, 15). C'est ainsi que les institutions parlementaires se sont relativement démocratisées, notamment celui du Cameroun. Il y a eu l'organisation des conférences nationales afin d'accélérer la marche vers le multipartisme, l'organisation des élections.

19 Chemin faisant, la volonté relative à la modification des statuts de l'AIPLF est survenue lors du XVII^{ème} Assemblée générale réunie à Paris en juillet 1989, les représentants du peuple camerounais étaient également présents. Toutefois, le changement réel est intervenu en 1998 à l'occasion de la XXIV^{ème} session ordinaire à Abidjan du 6 au 9 juillet 1998. Il était question de modifier l'appellation de l'Association afin de bien mettre en lumière son caractère interparlementaire et le rôle consultatif que lui confère la Charte de la Francophonie.

20 Par conséquent, cela est la preuve de leur ubiquité à toutes les séances de concertation surtout de l'occupation des postes de responsabilité. À l'exemplification, cela peut se comprendre à travers cette grille chronologique constituée de quelques députés ayant occupé les postes de responsabilité au sein de l'organe interparlementaire de la Francophonie depuis 1967.

Tableau 1 : Quelques parlementaires camerounais acteurs des mutations à l'AIPLF et à l'APF

Périodes	Parlementaires	Postes de responsabilité
1960-1970	Marcel Marigoh Mboua (PANC)	Membre du bureau exécutif de l'AIPLF
	Bernard Banag	Commission des Affaires étrangères de l'AIPLF
1980-1990	Mballa Bounoung	Vice-Président exécutif de l'AIPLF et de l'APF
1990-2000	Hilarion Etong (Vice-PANC)	Membre de l'observatoire des élections de l'APF

Françoise Foning	Présidente du groupe régional Afrique du Forum francophone des affaires (FFA)	
Nicolas Amougou Noma	Vice-présidente de l'APF	
2000-2010	Nicolas Amougou Noma	Présidente de l'APF
	Louis-Philippe Tsitsol	Chargé de mission de la Région Afrique de l'APF
2010-2020	Lydienne Eyoum Minono	Vice-présidente et Présidente de l'APF
	Hilarion Etong (Vice PANC)	Président de la section camerounaise et membre du bureau exécutif de l'APF

(Archives de l'ANC, 2019)

21 Il appert que cette fidélité de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein des organisations parlementaires de la Francophonie, lui a valu nombre de reconnaissances. Ce qui démontre encore l'importance du Parlement dans l'exercice de l'autorité de l'État au Cameroun. Néanmoins, l'Assemblée nationale est depuis des décennies dans cette organisation interparlementaire pour le compte de son pays, en tant qu'organe constitutionnellement reconnu dans la cogestion de la chose publique tel que cela a été relevé en sus. C'était pour la recherche de la plus-value pour sa population comme le démontre l'article 4 de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution de 1972. C'était pareillement pour être en conformité avec des dispositions internationales, notamment le développement et l'encouragement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion (ONU, 2019).

22 Connaissant les dispositions constitutionnelles et le mode de fonctionnement de l'institution parlementaire camerounaise, il faut dire que tous les élus qui ont occupé les postes de responsabilités au sein des organes de la Francophonie ont reçu au préalable l'aval du Président de la République, ce qui veut dire que l'importance et le savoir-faire des élus étaient reconnus par les Présidents, dans la perspective de coresponsabilité de la politique étrangère.

I.2. Parlement et l'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF

23 Georges Mandel de la Chambre des députés français le 22 octobre 1929, affirmait : « Un gouvernement n'a de forces vis-à-vis de l'étranger que lorsqu'il s'appuie sur la nation par l'intermédiaire du parlement » (Mopin, 1988, 210). Une déclaration qui sied avec le contexte actuel caractérisé par des mutations à géométrie variable dans les relations internationales.

24 Ce qui importe ici est de savoir que la présence du parlement au sein de l'APF est symboliquement un acte qui fait en sorte que le Cameroun soit crédible et légitime dans les représentations de la Francophonie. Plusieurs pistes de réflexions sont envisageables pour démontrer l'action du parlement pour influencer la politique étrangère de l'État du Cameroun dans l'univers de l'OIF. Ceci peut être justifié du fait que c'est :

- Une symbolique qui a permis, après les indépendances, que le drapeau et le patronyme Cameroun rayonnent sans interruption dans les tribunes de la grande famille de la Francophonie grâce à l'activisme des parlementaires ;
- Une reconnaissance envers les parlementaires dans la conduite de la politique étrangère. Elle s'est traduite par l'acceptation des différents Chefs d'État pour l'admission des élus du peuple dans les organes de l'OIF. Cette insertion parlementaire a favorisé le contrôle de l'action gouvernementale avec l'adoption dans les textes régissant l'OIF, d'une Direction des relations avec l'OIF au ministère des relations extérieures et la création des Directions de coordination et des relations internationales à l'Assemblée nationale et au sénat en charge des problématiques de l'OIF ;
- Une présence qui a institutionnalisé et influencé la politique étrangère de l'État du Cameroun en facilitant et en avalisant son insertion à la Francophonie en 1991 ;
- Une dynamique de construction de liens de la politique d'interconnexion entre la Francophonie et l'État du Cameroun pour représenter le peuple dans son ensemble ;
- Une sauvegarde de la mémoire collective des Camerounais, façonnée depuis la fin de la Première Guerre mondiale dans un système, plurilingue, multiculturel et surtout en grande partie francophone. Même si cela est une réalité mnémonique qui hante, elle ne doit pas amener à ignorer que nous sommes

désormais dans un engrenage planétaire difficilement irréversible dont les tendances d'interconnexion ont été mobilisées pour relever ensemble les défis qu'impose ce monde, ce qui implique inéluctablement la démocratisation et l'intégration des peuples dans toutes leurs articulations organisationnelles possibles telles que la Francophonie : c'est pour créer la solidarité agissante entre les peuples divers. C'est dans cette logique qu'Eboussi Boulaga exhorte à une « mémoire vigilante » (Eboussi Boulaga, 1977) ;

- Un *aggiornamento* démocratique. La présence du parlement à l'APF est à considérer comme une acceptation de la démocratie en tant que meilleur modèle de gouvernance pour l'État du Cameroun. Étant donné que la Francophonie est une organisation démocratique qui entend la défendre, il en ressort que tous les membres, fussent-ils infra ou étatiques, ont l'obligation de respecter lesdits principes. Il est donc à reconnaître que la présence du parlement à l'APF est une accoutumance pour la consolidation des principes démocratiques au Cameroun ;
- Une exhortation pour que l'État accepte les cultures étrangères en tant que truchement d'insertion dans les *lobbyings* mondiaux d'influence. Ce mélange est aussi un baromètre de dialogue Comme disait Senghor : « Toute vraie civilisation, toute vraie culture est un métissage » (OIF, 2019).

25 Au-delà de ce qui est dit en amont, le parlement, pour influencer la politique étrangère du Cameroun, a emprunté plusieurs trajectoires nécessaires pour laisser des marques à sa manière dans ce monde. Dès 1975, le Président de l'Assemblée nationale Salomon Tandeng Muna a signé l'Arrêté de Bureau n° 18/B/AN/75 fixant les conditions de déplacement des députés et des fonctionnaires de l'Assemblée nationale en mission à l'extérieur (Archives de l'ANC, 2019). En 1979, un autre arrêté réaménageait ce texte dans l'optique de normaliser cette pratique des élus à l'international.

26 En 1986, le même PANC signait encore l'Arrêté n° 002/AB/AN/86 portant organisation des relations de l'Assemblée nationale du Cameroun avec les institutions interparlementaires et les parlements des pays amis. Il s'agissait de :

- Former une section nationale de parlementaires et autres agents capables d'influencer activement et dignement au sein des institutions interparlementaires du monde ;
- Former un groupe d'amitié parlementaire avec chaque pays ami afin de constituer une force d'influence et de proposition de leurs différents pays…

27 Jusqu'en 2019, l'Assemblée nationale du Cameroun comptait 75 groupes d'amitié parlementaire (Archives de l'ANC, 2019). Ils officient comme des « Ambassadeurs légitimes » du peuple camerounais dans 75 pays du monde. Contrairement aux diplomates de carrière, il faut avouer que l'État du Cameroun, dès 2010, avait 35 représentations diplomatiques permanentes dans le monde (Essama Essomba, 2010, 7), c'est-à-dire 35 chefs de mission diplomatique nommés par le Président de la République.

28 Ces représentations diplomatiques effectives du Cameroun couvrent les 88 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs) et les États non membres, ce qui laisse penser que l'État du Cameroun ne couvre pas la totalité de l'univers de l'OIF avec ses représentations diplomatiques résidentes.

29 Pour la position stratégique des parlementaires camerounais dans l'espace de la Francophonie, leurs missions de représentation diplomatique est symboliquement significative. Il advient que sur les 88 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, le parlement couvre avec les groupes d'amitié parlementaire, 35 pays membres de l'OIF. En tout cas, l'institution parlementaire au Cameroun dispose d'environ 75 groupes d'amitié parlementaire dans le monde, ce qui démontre son influence de la politique étrangère du Cameroun voire au-delà. Cette argumentation peut être illustrée par ces groupes d'amitié parlementaire francophone.

Tableau 2 : Les groupes d'amitié parlementaire membres de l'OIF en 2019 : levier de la diplomatie parlementaire

Groupes d'amitié parlementaire des pays de l'OIF	Présidents des Groupes d'amitié parlementaire membre de l'OIF	Représentations diplomatiques dans les pays membres de l'OIF
Cameroun-Autriche	Wallang Richard Ebua	Non
Cameroun-Belgique	Fossi Jacob	Oui
Cameroun-Bénin	Dooh Collins Albert	Non
Cameroun-Burkina Faso	Komba Gaston	Non
Cameroun-Burundi	Feutheu Jean Claude	Non
Cameroun-Cambodge	Bara Julien	Non
Cameroun-Canada	Youwo Bernard	Oui

Cameroun-Cap-Vert	Temwa	Non
Cameroun-Chypre	Dougouf Djonkio	Oui
Cameroun-Congo Brazzaville	Fossi Jacob	Non
Cameroun-Corée du Sud	Etong Hilarion	Non
Cameroun-Côte d'Ivoire	Igelle Elias Theremen	Oui
Cameroun-Égypte	Maounde Léonard	Oui
Cameroun-France	Ndongo Essomba J.-B.	Oui
Cameroun-Gabon	Ibrahima Dewa	Oui
Cameroun-Ghana	Ngujede Ngole Robert	Non
Cameroun-Grèce	Nyassa Julien épouse Bekolo Ebe	Non
Cameroun-Guinée Bissau	Bello Limae	Non
Cameroun-Guinée équatoriale	Moutymbo Rosette épouse Ayayi	Oui
Cameroun-Liban	Etombi Ekome Gladys	Non
Cameroun-Luxembourg	Djomgoue Paul Eric	Non
Cameroun-Madagascar	Genesis Mbuckser	Non
Cameroun-Mali	Madjele	Non
Cameroun-Maroc	Koulagna Abdou	Oui
Cameroun-Monaco	Mgbatou Pierre	Non
Cameroun-Niger	Mandio William Peter	Non
Cameroun-Pologne	Eloundou Bernabe	Non
Cameroun-République centrafricaine	Hilarion Etong	Oui
Cameroun-République démocratique du Congo	Mendoua née Atangana Céline	Oui
Cameroun-Roumanie	Dissake née Ekoka M.	Non
Cameroun-Rwanda	Nkodo Dang Roger	Non
Cameroun-Suisse	Sassouan Hirihiri	Oui
Cameroun-Tchad	Matsang Seyi Mama	Oui
Cameroun-Togo	Fotso Joséphine	Non
Cameroun-Tunisie	Ali Mamouda	Oui
TOTAL	**35**	**14**

(Archives de l'ANC, Arrêté du Bureau, n°2014/002/AB/AN du 15 avril 2014)

30 À la lecture de ce tableau illustratif qui présente les groupes d'amitié parlementaire et les représentations diplomatiques opérationnelles du Cameroun au sein des pays membres de l'OIF, l'ANC couvre 35 pays ou parlements francophones sur 88, ce qui représente environ quarante pourcents (39,77 %) du taux de couverture de l'espace parlementaire francophone.

31 Pour le pouvoir exécutif avec ses représentations diplomatiques permanentes dans les pays membres de l'OIF, on peut dénombrer environ 14 Ambassades existantes. On revient donc à l'appréciation selon laquelle l'État du Cameroun couvre presque seize pourcents (15,90 %) de la sphère francophone en termes de présence effective de ses représentations diplomatiques permanentes ou résidentes dans les pays membres de l'OIF. C'est un fait qui témoigne en faveur du parlement pour ce qui est de son influence dans la politique étrangère du Cameroun.

32 *In fine*, au-delà de cette couverture, il faut dire que la longue durée de la présence de l'ANC dans les organes de l'OIF et l'activisme de ses parlementaires, a aussi contribué jusqu'en 1991 à l'adhésion de l'État à la Francophonie. De même, à l'aube de l'ère de la démocratisation du Cameroun en 1990, surtout lors des premières élections législatives et présidentielles multipartites de 1992, l'on a vu la manifestation de cette influence grâce à la collaboration des parlementaires francophones pour la supervision desdites élections. Certains élus francophones, notamment français, ont été envoyés au Cameroun pour observer les opérations de scrutin démocratique jamais organisées depuis 1960.

33 La raison fondamentale de cette présence était la solidarité entre pays francophones et de s'assurer du choix des acteurs parlementaires légitimes et responsables pour une nouvelle ère démocratique au Cameroun. On peut relever la présence, à cette occasion, des parlementaires français tels que : Marcel Garouste (député socialiste), Pierre Manger (député et Secrétaire général de l'Assemblée nationale), Jacques Golliet (Sénateur) et Jean Pierre Bayle (Sénateur socialiste). Après les élections de 1992, une institution parlementaire nouvelle a pris corps pour une nouvelle phase d'influence de la politique étrangère du Cameroun à l'OIF.

II. Privilèges de l'État du Cameroun au sein de l'OIF depuis 1991

34 Dès 1960, date de l'accession du Cameroun français à la souveraineté internationale, le pouvoir exécutif s'est réfugié dans une logique du « ni ni » politico-culturel. Abwa renchérissait en parlant du « Came-

roun ni anglophone ni francophone » (Abwa, 2015, 25). Le pays était influencé par la Guerre froide et surtout des organisations sociolinguistiques, particulièrement le Commonwealth et la Francophonie. Comme cela a été démontré en amont, nombre d'acteurs ont contribué à rompre cette neutralité gouvernementale pour ne pas offusquer la population enrôlée dans le système de bilinguisme.

35 Il faut donc concevoir que l'omniprésence et le militantisme des parlementaires au sein des organisations de la Francophonie y ont contribué, d'où la volonté d'identifier les acquis de la présence du Cameroun à l'OIF depuis 1991 lors du 4ème sommet de Chaillot en France comme membre à part entière. Il n'est pas question de faire un dénombrement exhaustif du bénéfice du Cameroun au sein de l'OIF mais de prendre pour illustration quelques aspects desdits acquis dont les parlementaires ont été l'un des acteurs influents pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF.

II.1. Acquis techniques, sociaux et culturels du Cameroun à l'OIF

36 La multiculturalité des francophones interpelle chacun à assumer la langue française et à la défendre peu importe les tragédies de l'histoire. Il s'agit non pas de nier les contingences historiques mais de les considérer comme identité et mémoire à préserver afin de mieux s'en servir pour affronter les mutations temporelles. Le Cameroun a besoin de conforter des libertés, sa laïcité, sa diversité culturelle, sa démocratie sans aucune contrainte qui vire à l'extrémiste, ni aucune renonciation qui dépouille le Camerounais de ses valeurs intrinsèques mais dans le respect des identités plurielles comme condition du vivre ensemble et de facilitation du dialogue.

37 En fait, la diversité qui se conjugue à la Francophonie constitue aujourd'hui le baromètre de résilience dans la coopération. C'est la raison pour laquelle la Francophonie met l'accent sur l'intensification du dialogue entre culture pour un nouvel ordre culturel d'égale valeur et pour la reconnaissance de la différence (OIF, 2019). Au-delà de ces paradigmes substantiels portés par l'OIF, il se dégage que l'État du Cameroun a été couronné par des bénéfices qu'il faut apprécier à leur juste valeur depuis 1991. Ces acquis peuvent être caractérisés dans un champ technique, social et culturel.

38 Sur le plan social, plus de 10 millions de francs CFA ont été attribués en 2005 au Cameroun par la Francophonie. Il était question de réhabiliter le Centre des handicapés d'Étoug-Ebé à Yaoundé. Dans la même dynamique, 3 millions de francs CFA ont également été versés au Cameroun par la Francophonie pour l'équipement du Centre Béthanie Viacam à Yaoundé. On relève aussi l'assistance lors de la catastrophe de Nsam à Yaoundé en 1998.

39 Sur le plan technique, le Cameroun accueille depuis 1995 le Bureau sous-régional de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). C'est une marque de reconnaissance qui fait du Cameroun l'un des centres d'attraction scientifique de l'OIF dans le monde où émergent et s'harmonisent les idées d'un monde libre et de floraison scientifique. Le pays a eu un appui de 200 millions de francs CFA pour la création du Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture (CRESA) à l'Université de Dschang. La création à l'Institut des Relations internationales du Cameroun (IRIC) d'une spécialité de formation pour les études de la Francophonie, le financement de la recherche, l'accord des bourses, la formation en 2019 des maîtres d'école, etc.

40 Le Cameroun peut se réjouir de faire partie du cercle fermé des pays qui abritent le centre du Système francophone d'édition et de diffusion (SYFED) parmi les 88 États membres. C'est une plateforme culturelle pour la jeunesse francophone. On y retrouve des espaces audiovisuels, des réseaux locaux d'ordinateurs, une riche et variée documentation (OIF, 2019). L'acquisition de la médaille d'argent par Kareyce Fotso, lors du concours de la chanson de la Francophonie à Beyrouth en 2009, est une autre marque de connaissance envers le Cameroun qu'il ne faut guère ignorer. En 2017, la même Kareyce Fotso a été faite Ambassadrice de la solidarité et de la bonne volonté des jeux de la Francophonie de Côte d'Ivoire. Pour ce faire, elle a accompagné l'OIF dans plusieurs de ses manifestations dans le monde.

41 Le programme Noria est aussi à mettre en exergue. Il est survenu en 2002 pour le renforcement des aptitudes des parlementaires dans le domaine de l'information avec la mise en place du réseau informatique et d'intranet. En 2004, l'on peut noter la formation et le renforcement des capacités des informaticiens de l'ANC à l'utilisation des outils informatiques. En février 2017, le Bureau de l'Assemblée parle-

mentaire de la Francophonie au Québec avait décidé d'octroyer le programme Noria à l'Assemblée nationale du Cameroun au titre de l'Appui à la modernisation des systèmes d'informations (Entretien, 2019). Une dynamique pour s'arrimer à l'e-parlement comme étant l'un des pylônes de renforcement du travail des élus au sein de l'espace francophone.

42 L'Assemblée nationale avait également bénéficié du Programme Pardoc qui est un programme décennal d'appui aux services documentaires des Parlements du Sud (Pardoc). Il avait été créé en 1991, lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement à Paris (Chaillot), sur proposition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le parlement camerounais se positionne comme l'un des premiers bénéficiaires de ce programme de coopération interparlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ce qui a favorisé un important appui documentaire, matériel et de plusieurs stages de formation au profit des fonctionnaires et des élus. Dès 1999, le parlement camerounais avait été désigné comme bénéficiaire de l'appui et du suivi dudit programme. Il a été question de donner un soutien à la mise en place et à la restructuration du centre de documentation parlementaire au service des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires.

43 En 2017, l'OIF a apporté un appui au Cameroun pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. En fait, il s'agit d'un soutien aux structures d'incubation et de renforcement de l'environnement en entrepreneuriat. À l'occasion, Jean-Louis Atangana parlait de « la diplomatie agissante et gagnante entre l'OIF et le Cameroun pour le soutien d'un pilier de la politique économique du pays vers l'émergence » (Archives de l'ANC, 2019).

44 Cette énumération, aussi sommaire soit-elle, permet néanmoins de connaître non seulement les acquis techniques et socioculturels du Cameroun à l'aune de son adhésion à l'OIF en 1991 mais aussi de comprendre que la présence de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein des forums parlementaires de la Francophonie a été stratégique. Il est bien sûr que certains parlent de l'aboutissement de la volonté de l'exécutif. Cependant, à la lecture de la longue histoire de l'institution parlementaire du Cameroun, on peut conclure qu'elle est l'échine dorsale itinérante de la fondation de l'État du Cameroun dans une dy-

namique multiculturelle dont la Francophonie est le chantre, c'est-à-dire que « c'est la plus vieille des institutions politiques du Cameroun, la mémoire politique en principe la plus épaisse du paysage institutionnel » (Olinga, 2013, 79).

II.2. Avantages politico-institutionnels de la présence du Cameroun à l'OIF

45 Compte tenu des dynamiques institutionnelles voulues par les acteurs parlementaires de l'espace francophone, l'AIPLF avait initié des réformes pour qu'elle joue pleinement son rôle en tant qu'organisation représentative de la Francophonie : c'était lors de sa XVII^{ème} Assemblée générale à Paris du 10 au 13 juillet 1989. Avant cette haute rencontre, les députés camerounais éprouvaient déjà la détermination d'accélérer la diplomatie parlementaire pour contribuer au rayonnement du Cameroun. Ceci se justifie par le fait que 3 ans avant la rencontre de Paris, le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun avait signé, le 30 juin 1986, l'Arrêté du Bureau n° 002/AB/AN/86 portant organisation des relations de l'Assemblée nationale du Cameroun avec les institutions interparlementaires et les parlements des pays amis (Archives de l'ANC, 2019).

46 C'est cet ensemble de fait parmi tant d'autres qui a conduit à une nouvelle ère diplomatique pour le Cameroun. Dès lors, c'est en 1991 que la Francophonie a orienté ses objectifs dans la perspective d'amélioration de son paysage politico-institutionnel. Dans cette redynamisation, il faut noter :

- La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. C'est parallèlement dans ce sens que le Cameroun a abrité du 24 au 26 janvier 2000, le colloque conjoint Francophonie/Commonwealth. Ledit colloque avait pour thème « la démocratie dans les sociétés plurielles » ;
- La promotion de la langue française, la diversité culturelle et linguistique ;
- L'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Le développement de la coopération pour le développement durable, etc.

47 Eu égard à ces nouvelles orientations de la Francophonie, il faut voir en cela une heureuse coïncidence car le Cameroun venait juste de connaître sa libération politico-institutionnelle en 1990. Il s'agissait de l'adoption du système démocratique longtemps revendiqué par les

acteurs progressistes tels que la société civile, les avocats, les journalistes, certains partis politiques et les partenaires internationaux. Le vote des lois n° 90/052 sur la liberté de communication, n° 90/056 sur le multipartisme, n° 90/55 sur le régime des réunions publiques... est venu marquer le point de départ de l'expérimentation de la démocratie. Ce qui corrobore avec les nouvelles orientations de la Francophonie évoquées en amont.

48 Dans ce raisonnement, il faut savoir, à titre illustratif, que le Cameroun a été désigné pour organiser, du 28 au 30 mai 1998, la réunion de la région-Afrique de l'APF. Cette rencontre avait regroupé plus de 60 invités et avec au moins 20 Présidents des assemblées parlementaires africaines. Il était question des échanges d'informations, de la coopération interparlementaire, de prendre des initiatives entre les sections dans les domaines du respect des droits de la personne, du droit au développement et la promotion de la démocratie.

49 De même, il y a eu la conférence régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie du 27 au 30 mai 1998. En 1997, le Cameroun a reçu un appui dans son processus de démocratisation. La Francophonie a alors envoyé les observateurs dans le cadre des élections législatives de cette année.

50 Nous avons aussi l'organisation du séminaire régional sur le travail parlementaire à Yaoundé du 24 au 28 avril 2000 où l'on pouvait observer la présence du Gabon, de la République centrafricaine et du Tchad. Cette rencontre comprenait les élus desdits pays, les fonctionnaires des assemblées parlementaires y compris ceux du Cameroun. La même année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie avait choisi le Cameroun pour le déroulement de la 26ème Session ordinaire : c'était précisément en juillet 2000.

51 On note également l'appui à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour la consolidation de la décentralisation, la valorisation des villes du Cameroun. Pour les villes en ayant bénéficié, on peut relever les villes comme Dschang, Édéa, Ébolowa, Banganté, Douala, Foumban, Garoua, Limbé, Bertoua, l'organisme Communes et villes unies du Cameroun (OIF, 2019). L'objectif était l'autonomisation des collectivités locales, l'affermissement de la paix et la prévention des conflits. C'est sans doute dans cette logique que dans le n° 37 de *La lettre de la Francophonie parlementaire* de juin 2018, le Cameroun

était pris en compte dans les attaques de Boko Haram au Cameroun (APF, 2019). Cela traduisait inéluctablement la volonté des parlementaires francophones d'exprimer leur solidarité envers un pays membre en insécurité.

52 Les visites des hautes autorités de la Francophonie au Cameroun ne sont pas en reste. Il faut relever la présence des Secrétaires généraux de la Francophonie tels que Boutros Boutros-Ghali en 2000, Abdou Diouf en 2005, Michaelle Jean en 2015 et Louise Mushikiwabo en 2019. La Rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) Michèle Gendreau-Massaloux en 2000, l'Administrateur général de l'OIF Roger Dehaybe en 2000, le Président de l'AUF Jean du Bois de Gaudusson en 2002, le Chef de Division de la diversité culturelle de la Francophonie Rémi Sagna en 2010, la réception en 2016 par l'honorable Théophile Baoro Vice-président de l'ANC, du Président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'accueil du député Philippe Courard accompagné du conseiller spécial du Secrétaire général de l'OIF, l'arrivée au Cameroun du Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie Jean-Louis Atangana Amougou en 2018, l'envoyé spécial de la Secrétaire générale de l'OIF au Cameroun, Désiré Kadré Ouedraogo. La même année, il y a eu la visite de la Présidente du Conseil permanent de la Francophonie, Lise Filiatrault.

53 La reconnaissance des autorités camerounaises dans les instances de la Francophonie est une constance qui mérite d'être relevée dans ces acquis. Nous pouvons illustrer par les différents grades de l'ordre de la pléiade de la Francophonie et du dialogue des cultures créé par l'AIPLF en 1972 (APF a, 2019). Il s'agit d'une décoration appelée Grand-croix, Grand officier, Croix de Commandeur, Croix d'officier et la Médaille de Chevalier (APF b, 2019) pour la reconnaissance des personnalités qui défendent les idéaux de l'OIF. Les quelques autorités camerounaises qui avaient alors reçu cette décoration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Décoration de quelques autorités camerounaises par l'OIF 1989-2012

Autorités camerounaises	Reconnaissances honorifiques de l'OIF	Années de décoration

Honorable Simon Achidi Achu	Chevalier	1989
Honorable Yvonne Asta	Chevalier	1989
Honorable Lawrence Fonka Shang	Officier de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Gabriel Mballa Bounoung	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Samuel Efoua Mbozo'o (ancien SG-ANC)	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1989
Honorable Djibril Cavaye Yeguié	Grand officier	1994
Lejeune Mbella Mbella (membre du gouvernement)	Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	1997
Paul Biya (Président de la République)	Grand-Croix dans l'Ordre de la Pléiade	2000
Edgar Alain Mebe Ngo'o (membre du gouvernement)	Officier de l'Ordre de la Pléiade	2001
Gervais Mendoze (membre du gouvernement)	Officier et Commandeur de l'Ordre de la Pléiade	2009
Jean Tabi Manga (universitaire)	Officier de l'Ordre de la Pléiade	2012

(Archives de l'ANC, 2019)

54 À l'analyse de ce tableau, il faut dire d'emblée que la liste n'est pas exhaustive au regard des multiples décorations de cette envergure et d'autres récompenses que les Camerounais ont reçues à l'OIF dans le domaine sportif, culturel ou scientifique. De même, il ressort que les députés camerounais sont ceux qui ont été parmi les premiers à obtenir les distinctions de l'OIF et ils ont également été plus décorés non seulement avant les acteurs traditionnels de la politique étrangère mais aussi avant l'adhésion du Cameroun comme pays membre à part entière de l'OIF, ce qui démontre à suffisance leur intrépidité et la reconnaissance de leur travail dans l'influence de la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie.

55 Dans cette influence de la politique étrangère du Cameroun au sein de l'OIF, il ne faut pas ignorer l'action des députées. Bien que marginalisées sans conteste dans les cercles managériaux des institutions, il convient de reconnaître que depuis la première législature du Cameroun de l'unité retrouvée en 1973 jusqu'en 2019 correspondant à un parlement multipartite et bicamérale, elles ont été l'une des chevilles ouvrières dans l'influence de la politique étrangère du Cameroun malgré leur nombre réduit. Pour ce faire, elles méritent d'être mises en lumière dans ce travail, ceci parce que les femmes constituent un atout majeur dans la conduite des missions de la Francophonie. Pourtant, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande aux

Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de lever toute réserve pour une meilleure application des mesures d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes (APF, 2010).

Tableau 4 : Répertoire des députées de la Commission des Affaires étrangères de la 1ère à la 9ème législature

Mandatures	Noms et prénoms des députées	Nombre de députées	Dénomination de la commission
1973-1978	/	/	/
1978-1983	/	/	/
1983-1988	/	/	/
1988-1992	Berthe MbangNgobo Josepha Mua Rufine Otabela Esther Songo Madeleine Tong Tong Kande née Yaouba	6	Commission des Affaires étrangères
1992-1997	Delphine Medjo Joséphine Nguetti Jeannette Vacalo Poulous	3	Commission des Affaires étrangères
1997-2002	Biwongo née Assombang Atu'u	1	Commission des Affaires étrangères
2002-2007	Brigitte Mebande épouse Abdoul Bagui Anne Ngoula	2	Commission des Affaires étrangères
2007-2013	Brigitte Mebande épouse Abdoulbagui Odette Melaga Mary Muyali Boya épouse Meboka	3	Commission des Affaires étrangères
2013-2019	Céline Marie Epondo Fouda Laurentine Koa Mfegue Odette Louise Madio Gnitedem épouse Melaga Madjele Mary Muyali Boya épouse Meboka Brigitte Mebande épouse Abdoulbagui Martine Nlang épouse Ngbwa	7	Commission des Affaires étrangères

(Archives de l'ANC, 2019)

56 Il appert que depuis l'avènement des indépendances du Cameroun, les femmes parlementaires ont été moins prises en compte dans les commissions parlementaires chargées des Affaires étrangères. Cette aporie s'est traduite dans le cadre des groupes d'amitié parlementaire qui couvrent l'espace francophone. Le peu qui en fait partie n'occupe même pas les postes de responsabilité, ce qui a continué à foisonner des restrictions à l'expression de la démocratie et de la diversité. Pourtant, « les femmes humanisent le monde politique » (Beetham, 2016, 20). Néanmoins, il est à constater que, depuis le début de la neuvième législature en 2013, l'on assiste à un regain d'intérêt à l'égard des femmes élues dans les Commissions permanentes des Affaires étrangères, ce qui est un avantage pour le respect des principes de l'OIF en ce qui concerne la promotion des femmes au sein de l'espace francophone.

57 Dans ce travail, il convient également de plaider pour la réforme de l'action internationale du parlement camerounais afin de contribuer encore avec plus de vigueur et de sérieux au rayonnement de la Francophonie ainsi qu'à ses institutions. En six (06) décennies d'existence, on observe une obsolescence des normes qui affaiblissent la diplomatie parlementaire portée par certains élus qui se comportent parfois comme des marionnettes ou comme des affairistes dans les pays membres de la Francophonie au lieu de créer un véritable *lobbying* de pression et de contrôle de l'action des exécutifs francophones.

Conclusion

58 La construction de l'analyse autour de la Francophonie dans les politiques étrangères, sied à la logique de solidarité internationale, du maintien de la culture du dialogue et de la promotion des valeurs humaines, ça veut dire qu'au sein de la Francophonie, plusieurs acteurs font vivre cet idéal qui est un construit au regard de la dynamique de la langue française et surtout de la multiculturalité qui la structure. Pour le cas du Cameroun, l'institution parlementaire détient un record dans la diligence de la politique étrangère du Cameroun au sein de la Francophonie. Elle est la seule interlocutrice, légale et légitime qui a conduit le Cameroun à l'indépendance et qui a également conduit la diplomatie avec délicatesse durant la période d'hésitation du pouvoir exécutif. Derechef, c'était une période d'auto-

marginalisation (Mouelle, 1996, 138). Bien que certains auteurs aient longtemps considéré la démarche internationale du parlement camerounais comme étant accessoire, il convient de reconnaître que cette institution a été et reste un acteur sans lequel la politique étrangère du Cameroun aurait été terne. Elle a contribué à la sacralisation des idéaux, à la reconnaissance, à l'approbation des principes des droits de l'Homme, etc. C'est un acteur avec qui la politique étrangère du Cameroun à la Francophonie trouve son fondement, son sens et sa légitimité. Il convient de reconnaître que pour continuer son ascension, le défi de la démocratisation effective dudit parlement s'impose. C'est une exigence pour mieux redynamiser le travail des parlementaires camerounais à l'international, au même rang que le parlement canadien, belge, français, suisse, etc.

République française (1945), Décret n° 43-2317 du 9 octobre 1945 instituant l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM), *Journal officiel de la République française*, n° 239, 11 octobre.

République française (1952), Loi n° 52-130 du 7 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et d'assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale et du Cameroun et Madagascar, *Journal Officiel de la République française*, 7 février.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et travaux académiques

Abwa D. (2008), « Cultures étrangères et construction nationale », *Annales de la FALSH*, Université de Yaoundé 1, p. 1-9.

Besti Noma M.E. (2006), « De l'AIPLF à l'APF : essai d'analyse historique sur la participation de l'Assemblée nationale du Cameroun au sein de cette institution interparlementaire », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1.

Efoua Mbozo'o S. (2006), « Historique de l'emblème, de l'hymne, de la devise et de la fête nationale du Cameroun », *Annales de la FALSH* vol 1, n° 4, Université de Yaoundé 1, p. 154-185.

Omgba R.-L et Zang Zang P. (2008), « Le Cameroun dans l'espace francophone : partir ou rester ? », *Annales de la FALSH*, Université de Yaoundé 1, p. 11-33.

Simo D. (2008), « Enseigner l'Europe en Afrique. Pourquoi ? Et comment ? »,

Annales de la FALSH, Université de Yaoundé 1, p. 125-137.

Sindjoun L. (1993), « L'action internationale de l'Assemblée nationale du Cameroun : éléments d'analyse politiste », *Érudit*, vol 24, n° 4, p. 813-844.

Dictionnaire

(2005), *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, p. 402.

Ouvrages

Abwa D. (2010), *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, CLE.

Abwa D. (2015), N*i anglophone, ni francophone au Cameroun : Tous Cameroun ! Essai d'analyse historique en hommage au regretté Pr M.Z. Njeuma*, Yaoundé, EDLK.

Ateba Yene T. (1988), *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan.

Devin G et Smouts M.-C. (2011), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.

Doytcheva M. (2005), *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte.

Eboussi Boulaga F. (1977), *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine.

Efoua Mbozo'o S. (1994), *L'Assemblée Nationale du Cameroun à la croisée des chemins*, Yaoundé, Hérodote.

Ethier D. (2010), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Fred C. (2000), *Le multiculturalisme*, Paris, Flammarion.

Kofele Kale N. (1999), *Pouvoir législatif de la seconde République du Cameroun*, Yaoundé, Friedrich-Ebert-Stiftung.

Kouaté I. (2015), *Le discours de la Baule 20 juin 1990. Une nouvelle thérapie pour l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

Mopin M. (1988), *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française.

Mouelle Kombi N. (1996), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Nebeu J.-D. et Mboutou Essian A.-S. (2019), *La diplomatie parlementaire au Cameroun : enjeux et perspectives dans un monde en pleine mutation*, Paris, Edilivre.

Ngoh V.-J. (1990), *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER.

Ngoh V.-J. (2011), *Les dessous de la Réunification : De 1955 à 1961*, Limbe, *Presprint* Plc.

Njoh Mouelle E. (2001), *Député de la Nation*, Yaoundé, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale (PUCAC).

Olinga A.-D. (2013), *La constitution de la république du Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'Université catholique d'Afrique centrale (PUCAC).

Soccol B. (2008), *Relations internationales*, Orléans Paradigme.

Tabi Manga J. (2014), *Des voix à la voie du temps*, Yaoundé, SOPECAM.

Chapitre d'ouvrage

Nebeu J.-D. (2017), « Les parlementaires camerounais à l'épreuve de la criminalité transnationale : le cas du phénomène Boko Haram », dans Wassouni F., Gwoda A. (dir), *Boko Haram au Cameroun : dynamiques plurielles*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 145-173.

Communications

Nebeu J.-D et Kampoer Kampoer. (2014), « Le nationalisme des Duala et le martyr de Rudolph Douala Manga Bell 1884-1916 », *Colloque national pour célébration des centenaires des résistants camerounais*, Douala.

Nebeu J.-D. (2019), « Le fondement du bilinguisme au parlement camerounais : une survivance du traité de Versailles 1919-2019 », *Symposium international pour la célébration du centenaire du Traité de Versailles*, MCI (Collective Memory and Internet), Yaoundé.

Article de presse

Essama Essomba. (2010), « Diplomatie, la nouvelle offensive », *Cameroon Tribune* n° 9667/5868, mercredi 25 août.

Textes officiels

Archives de l'Assemblée nationale du Cameroun (2014), Arrêté du Bureau, n° 2014/002/AB/AN du 15 avril.

Archives de l'Assemblée nationale du Cameroun (1978), Discours de Salomon Tandeng Muna du 2 juin.

Gouvernement provisoire de la République française (1945), *Journal officiel du Cameroun français* signé par le Ministre des colonies P. Gicobbi, 15 décembre.

Organisation des Nations Unies (1945), *Charte*.

Organisation internationale de la Francophonie (2005), Charte.

République du Cameroun (1996), Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.

République française (1946), Liste des membres de l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM), *Journal officiel du Cameroun français*, 15 novembre.

République française (1957), Séance plénière du 25 octobre, *Journal officiel des Débats de l'Assemblée législative du Cameroun* (ALCAM).

Pages web

Beetham D. (2006), *Parlement et démocratie au 21e siècle*, www.ipu.org, consulté le 13 mars 2014.

http://apf.francophonie.org, consulté le 25 janvier 2019.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use, consulté le 13 avril 2019.

https://www.diplocam.cm, consulté le 8 avril 2019.

https://www.francophonie.org, consulté le 27 janvier 2019.

NOTES

1 La bifurcation du Cameroun, lors de l'accord du 4 mars 1916, attribuait les 4/5, c'est-à-dire 425 000 km^2, et le 1/5, à savoir 85 000 km^2, respectivement à la France et à l'Angleterre.

2 Dans cet article, nous parlons abondamment du parlement comme acteur ayant influencé la politique étrangère du Cameroun depuis les indépendances. En fait, il s'agit de l'Assemblée nationale qui, depuis 1960, est la seule

chambre parlementaire ayant fonctionné. La deuxième chambre, à savoir le Sénat, n'est qu'une création récente car il a été institué en 2013. C'est la raison pour laquelle cette réflexion se concentre plus sur l'Assemblée nationale du Cameroun.

3 Par essence, le Cameroun a une diversité humaine, linguistique et culturelle qui fait de lui une Afrique en miniature. Cependant, la multiculturalité à laquelle nous faisons allusion ici est celle acquise en 1916 lors de la Première Guerre mondiale après le partage du pays. Il s'agissait du début de la francophonisation et de l'anglophonisation du Cameroun.

4 La France a longtemps convoité le Cameroun au point où l'Allemagne a dû passer les accords avec qu'elle pour la sécurisation de son territoire. La négociation la plus contraignante pour la France était celle de 1911. La France a alors profité de la Première Guerre mondiale qui a commencé en Europe en 1914, pour prendre les territoires longtemps convoités parmi lesquels le Cameroun partagé avec les Anglais en 1916. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué la prise du Cameroun dans un cadre informel. La relative normalisation de ses rapports avec le Cameroun ne commence qu'à partir du traité de Versailles en 1919 et avec l'implémentation en 1920 des résolutions prises comme le système de mandat. Cette normalisation s'est poursuivie avec le système de tutelle dès 1945 après la création de l'ONU et abouti en 1960 avec l'indépendance du Cameroun.

5 Il faut néanmoins relever que le Cameroun a été admis en 1975 comme membre associé de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) des pays francophones, qui elle a été créée en 1970 lors de la conférence de Niamey. Cette agence avait pour leitmotiv la promotion de la langue française et de la coopération culturelle au sein de la famille francophone. C'est seulement en 1991 que le Cameroun a été accepté comme pays membre à part entière de l'OIF.

6 La loi-cadre Defferre a été promulguée le 23 juin 1956. En fait, c'était une loi qui autorisait le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'évolution des territoires relevant de la compétence du ministre français de l'outre-mer à l'occurrence, M. Gaston Defferre. *In fine*, avec la mouvance de la décolonisation, il était question d'accorder la gestion des affaires du pré carré français aux populations autochtones. C'est dans cette perspective que l'Assemblée législative du Cameroun (ALCAM) a eu plus d'attributions que les précédentes assemblées.

7 Le mot « elfe » traduit le génie symbolisant la force naturelle (*Le Petit Larousse illustré*, 2005, 402). Nous avons parlé d'un elfe parlementaire dans ce travail pour désigner la prépondérance de l'institution parlementaire au Cameroun dans la fondation de l'État et l'influence de la politique étrangère.

RÉSUMÉS

Français

Le Cameroun, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, est un pays multiculturel. Ce multiculturalisme bien qu'imposé, est devenu un atout et a consolidé son intégration au monde moderne. Il s'ensuit que l'accession du pays à l'indépendance de ses deux territoires, le Cameroun oriental et le Cameroun occidental, jadis administrés respectivement par la France et l'Angleterre, a encore enrichi sa diversité culturelle. D'emblée, le premier Président Ahmadou Ahidjo a dû faire face à un dilemme concernant l'adhésion de l'État aux organisations internationales à caractère culturel, notamment à la Francophonie et au Commonwealth pour des raisons de stabilité interne. L'embarras d'Ahidjo peut se justifier par le fait qu'il était au centre de la gestion des indépendances, de la réunification, du fédéralisme et de l'unification du Cameroun. Le deuxième Président Paul Biya, arrivé au pouvoir en 1982, a attendu près d'une décennie avant que le pays soit accepté comme membre à part entière de la Francophonie. Pour y parvenir, c'est l'activisme de l'institution parlementaire à travers les élus du peuple qui a aussi déterminé la présence de l'État dès 1991 à la Francophonie. À l'explication, lors de la première rencontre de création de l'Association internationale des parlementaires de langue française du 17 au 18 mai 1967, l'Assemblée nationale du Cameroun faisait partie des membres fondateurs qui ont su mener la diplomatie parlementaire avec délicatesse au sein de l'AIPLF puis de l'APF. Un *elfe* parlementaire qui a influencé la politique étrangère du Cameroun. C'est ce qui permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle le parlement est le maillon essentiel dans le fonctionnement d'un État au regard des insidieuses problématiques transnationales sur lesquelles il est appelé à donner son avis. Il travaille pour l'intérêt commun des citoyens, il fait recours au compromis pour la stabilité des institutions, il amende et vote tous les textes de lois nationaux et internationaux, il contrôle les autres institutions… Bref, il exerce l'autorité de l'État. Il convient donc d'étayer le travail des parlementaires camerounais pour ce qui est de leur marge de manœuvre dans la politique étrangère au sein de la Francophonie. La présente réflexion s'intéresse à la contribution des acteurs nationaux dans la définition de la politique étrangère des États vis-à-vis de la Francophonie.

English

Cameroon, since the end of the First World War, has been a multicultural land. This multiculturality, although imposed, has become an asset and has

consolidated its integration into the modern world. It follows that the country's accession to independence through its two territories, namely eastern Cameroon and western Cameroon, once administered by France and England respectively, has further enriched its cultural diversity. At the outset, the first President Ahmadou Ahidjo, then faced a dilemma concerning the accession of the State to international cultural organizations, in particular to the French-speaking nations and the Commonwealth for reasons of internal stability. Ahidjo's embarrassment can be justified by the fact that he was central to the management of Cameroon's independence, reunification, federalism and unification. Second President Paul Biya, who came to power in 1982, waited almost a decade before the country could be accepted as a full member of the French-speaking nations. To achieve this, it was the activism of the parliamentary institution through the elected representatives of the people that also determined the presence of the State in 1991, in the French-speaking nations. With the explanation, at the time of the first meeting of creation of the International Association of the French Language Parliamentarians from May 17 to 18, 1967, the National Assembly of Cameroon was one of the founding members, who knew how to conduct parliamentary diplomacy with delicacy within the AIPLF then the APF. A parliamentary elf who influenced Cameroon's foreign policy. This is what makes it possible to hypothesize that parliament is the substantive central point of the functioning of a state with regard to the insidious transnational issues on which it is called upon to give its opinion. It works for the common interest of the citizens, it resorts to compromise for the stability of the institutions, it amends and votes all the texts of national and international laws, it controls other institutions... In short, it exercises the authority of State. Parliamentary work should therefore be supported in terms of its room for maneuver in foreign policy within the French-speaking nations. This proposal is concerned with the contribution of national actors to define the foreign policy of States towards the French-speaking nations.

INDEX

Mots-clés
Cameroun, coopération, diplomatie, francophonie, parlement

Keywords
Cameroon, cooperation, diplomacy, French-speaking nations, parliament

AUTEUR

Daniel Nebeu
Daniel Nebeu est Chercheur en Histoire des Relations internationales au Centre de recherche et de formation doctorale en sciences humaines, sociales et

Éducatives (CRFD/SHSE) de l'Université de Yaoundé 1. Il est également chercheur et membre du directoire à CMI (Collective Memory and Internet). Ses domaines de compétence sont l'histoire des relations internationales avec un ancrage sur les institutions parlementaires.